

Juillet 2017

INFO17-23iF

## Québec - Précisions concernant la transparence de la facture présentée en pharmacie

En vertu des modifications apportées récemment à la *Loi sur l'assurance médicaments*, les pharmaciens du Québec devront présenter aux clients une facture détaillée à compter du 15 septembre 2017.

Certaines particularités entourant la transparence de la facture ont soulevé un débat avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, à savoir si les informations détaillées apparaissant sur la facture devaient aussi être transmises aux assureurs.


Nous vous informons que la Régie de l'assurance maladie du Québec vient de confirmer que les détails de la facture doivent être transmis autant aux adhérents qu'aux assureurs et aux administrateurs de régimes d'avantages sociaux. Les pharmaciens propriétaires et les développeurs de logiciels en pharmacie ont été avisés par [infolettre](#) de cette précision le 14 juillet dernier.

Nous travaillons depuis plusieurs années, en collaboration avec les autres intervenants de l'industrie, à mettre en œuvre des solutions globales pour contenir les coûts des régimes d'assurance médicaments, tout en veillant à préserver la santé des adhérents. La transparence de la facture représente un gain important qui permettra aux preneurs de régimes d'être mieux outillés pour gérer leur régime d'assurance médicaments et d'en assurer la pérennité.

Sachez que, chez Desjardins Assurances, nous reconnaissons le rôle primordial que les pharmaciens jouent dans le système de santé, en tant qu'intervenants de première ligne, principalement en s'assurant de l'usage approprié des médicaments auprès des adhérents.

Nous déposerons sous peu une communication similaire à celle-ci sur le site sécurisé destiné aux administrateurs de régimes.

(Voir page suivante)



Soyez assurés que nous continuerons de vous tenir informés de tout sujet pertinent relatif à la gestion des régimes d'assurance médicaments.

Pour toute question relative à la présente InfoNote, veuillez communiquer avec votre conseiller de Desjardins Assurances.

**Développement des affaires**  
**Assurance pour les groupes et les entreprises**